

SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

Séance du 28 septembre 2021

Membres en exercice : 34

Date de la convocation: 22/09/2021

Présents : 18

Dont Présents non votants : 1

L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-huit septembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean ARCAS

Représentés : 1

Votants: 18

Pour: 18

Contre: 0

Abstentions: 0

Présents : Jean ARCAS, Jean-Noël BADENAS, Christian BIES, Francis BOUTES, Josian CABROL, Mariette COMBES, Béatrice FALCOU, Yves FRAISSE, Daniel GALTIER, Martine GIL, Jean-Louis LAFURIE, Marie LORENTE, Pierre MATHIEU, Kléber MESQUIDA, Marie-Pierre PONS, Olivier ROUBICHON-OURADOU, Daniel ROGER

Représentés : Laurent BRUNET par Jean-Noël BADENAS

Présents non votants : Séverine SAUR

Excusés : Daniel BARTHES, Thierry CAZALS, Elisabeth DAUZAT, Jean-Luc FALIP, Julie GARCIN-SAUDO, Vincent GAUDY, Marie-Line GÉRONIMO, Audrey IMBERT, Christophe MORGO, Marie PASSIEUX, Pierre POLARD, Jacqueline MARKOVIC, Jacques SOULIGNAC, Béatrice TÉROL, Philippe VIDAL, Didier VORDY

Absents :

Objet: Économie : coopération interterritoriale leader sur l'œnotourisme / sac à dos " le comporte "

Le 21 mai 2021, le Comité Syndical s'est prononcé en faveur de la mise en œuvre du projet de coopération interterritoriale mené avec le Syndicat de développement Local (SYDEL) du Pays Cœur d'Hérault, le GAL Vidourle-Camargue et le PETR Cœur Entre-Deux-Mers.

Cette coopération a donné lieu à la réalisation d'un sac à dos « le comporte » qui sera mis à disposition des touristes, par l'intermédiaire des professionnels labellisés Vignobles & Découvertes volontaires (hébergeurs, caveaux, réceptifs,) avec des outils d'interprétation pédagogiques, ludiques et de découverte des terroirs viticoles, à utiliser lors d'itinérance douce au sein des propriétés, des sites naturels ou sur les chemins de randonnées, dans un esprit de tourisme durable.

Dans le cadre de cette opération, un partenariat est conclu entre l'Organisateur (le porteur du projet sur la destination Vignobles et Découvertes) et L'Ambassadeur, afin de garantir le bon usage du sac à dos vigneron.

La présente convention a pour objet de définir les modalités de ce partenariat, et les obligations qui en résultent.

Le Président demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur la convention présentée et, le cas échéant, l'autoriser à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre du projet.

Où l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, se prononce favorablement sur la convention présentée et autorise le Président à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre du projet.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Fait à Murviel-Les-Béziers le 28 septembre 2021.

Le Président,

Jean ARCAS.



